



Procès-Verbal de la Commission du Statut de l'Arbitrage

Du District de Football des Côtes d'Armor - Saison 2026/2027

Réunion du 15/09/2026 au District de Football des Côtes d'Armor.

Président : Monsieur Alain BERNARD.

Membres présents : Dominique DARCEL, Joël LE SAGE, Rémi ROUXEL, Hervé DOLEDEC, Ludovic ROBIN.

Membres excusés : Audrey PAUL, Loïc CONNAN, Didier QUINTIN.

MAILS CLUBS :

Mme Sabrina BLANCHARD UODT PLOUARET : Situation du club vis-à-vis du statut de l'arbitrage et couverture au vu du statut par un arbitre « Foot en marchant » : Une réponse a été transmise au club concernant la situation du club pour la saison en regard du statut de l'arbitrage. Il a été répondu également au club qu'un licencié arbitre foot en marchant ne sera pas pris en compte au titre du statut. Ne comptent en effet que les arbitres ayant suivi une formation FIA et arbitrant 22 matchs en Foot à 11 durant la saison en cours.

US LOUARGAT : Affectation des mutés supplémentaires : Le Cub de L'US Louargat ayant formulé le souhait d'affecter son troisième muté à l'équipe U17 (cf. Tableau des mutés supplémentaires paru sur le site du District). Ces affectations courent pour toute la saison 2026/2027 et ne peuvent donc être modifiées.

DOSSIERS A INSTRUIRE :

CLUBS DE LIGUE ET FEDERATION :

(Pour validation par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage)

1 – Dossier **GAUNET Mickaël** (2398064045), démission du club du St Brieuc Stade (500087) (N) et demande de rattachement au club de St Brieuc COB (541361) (R1) :

- La Commission propose :

Démission acceptée.

Rattachement de Monsieur GAUNET Mickaël au club de ST Brieuc COB à compter 01/07/2026.

Couverture du club de St Brieuc COB à compter du 01/07/2030.

Le club de St Brieuc Stade couvert par cet arbitre pour les saisons 2026/2027 et 2027/2028 car formé au club sous réserve qu'il continue d'arbitrer.



2 – Dossier **BASLE Gaétan** (2267730423), démission du club du St Brieuc Stade (500087) (N) pour devenir indépendant :

- La Commission propose :

Démission acceptée.

Rattachement de Monsieur BASLE Gaétan au District de Football 22 à compter du 01/07/2026.

Le club de St Brieuc Stade couvert par cet arbitre pour les saisons 2026/2027 et 2027/2028 car formé au club sous réserve qu'il continue d'arbitrer.

3 – Dossier **LE NEINDRE Pierre Louis** (2227760656), démission du club de Plaintel SP (516726) (R1) et demande de rattachement au club de Plédran CS (510281) (R3) :

- La Commission propose :

Démission acceptée.

Rattachement de Monsieur LE NEINDRE Pierre Louis au club de de Plédran CS à compter 01/07/2026.

Couverture du club de de Plédran CS à compter du 01/07/2030.

Le club de Plaintel couvert par cet arbitre pour la saisons 2026/2027 car arbitre du club pendant de 5 saisons sous réserve qu'il continue d'arbitrer.

4 – Dossier **FLAMENT Raphael** (2227760656), démission du club de Trégueux AS (520171) (D1) et demande de rattachement au club de Plédran CS (510281) (R3) :

- La Commission propose :

Démission acceptée.

Rattachement de Monsieur FLAMENT Raphael au club de de Plédran CS à compter 01/07/2026.

Couverture du club de de Plédran CS à compter du 01/07/2030.

Le club de Trégueux AS couvert par cet arbitre pour les saisons 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029 car formé au club et arbitre du club pendant 5 saisons sous réserve qu'il continue d'arbitrer.

5 – Dossier **CROSNIER Rayan** (2547437447) du club de Taden SC (521858), demande de rattachement au club de Beaussais Rance Frémur (522976) (R3) :

- La Commission propose :

Rattachement de Monsieur CROSNIER Rayan au club de Beaussais Rance Frémur à compter 01/07/2026.

Couverture du club de Beaussais Rance Frémur à compter du 01/07/2026. Le club de Taden SC (521858) étant en sommeil.

CLUBS DE DISTRICT :

1 – Dossier **GUILLOU Eliz** (9605588625), demande de rattachement au club de Pleubian Pleumeur AS (549516) (D1) :

- La Commission décide :

Rattachement de Madame GUILLOU Eliz au club de Pleubian Pleumeur AS à compter 01/07/2026.

Couverture du club de Pleubian Pleumeur AS à compter du 01/07/2026.

Le club de l'US Du Trioux Lézardrieux Pleudaniel non couvert par cette arbitre rattachée au club lors de l'examen FIA saison 2025/2026 suite à une erreur administrative.

2 – Dossier **SERINET Guénolé** (2547555996), démission du club de Le Hinglé Trévion FC (560260) (D3) et demande de rattachement au club de Rance FC (542054) (D2) :

- La Commission décide :

Rattachement de Monsieur SERINET Guénolé au club de Rance FC à compter 01/07/2026.

Couverture du club de Rance FC à compter du 01/07/2030.

Le club de Le Hinglé Trévion FC couvert par cet arbitre pour les saisons 2026/2027 et 2027/2028 car formé au club sous réserve qu'il continue d'arbitrer.



3 – Dossier **BUAN Frédéric** (2229647924), démission du club de US Du Pays Rochois et Langoatais (560514), demande de rattachement au club de U. Squiffiec Trégonneau (532499) (D1) :

- La Commission décide :

Rattachement de Monsieur BUAN Frédéric au club de U. Squiffiec Trégonneau à compter 01/07/2026.

Couverture du club de U. Squiffiec Trégonneau du 01/07/2030.

Le club de US Du Pays Rochois et Langoatais (560514) couvert par cet arbitre pour les saisons 2026/2027 et 2027/2028 car formé au club sous réserve qu'il continue d'arbitrer.

4 – Dossier **SAMSON Steve** (2299770332) du club du Trieux FC (551676), demande de rattachement au club de l'US Briacine (508667) (D1) :

-La Commission décide :

Rattachement de Monsieur SAMSON Steve (2544510213) au club de l'US Briacine à compter 01/07/2026.

Couverture du club de l'US Briacine à compter 01/07/2026. Le club du Trieux FC (551676) étant en sommeil.

5 – Dossier **LE MEUR Cédric** (2219618348), démission du club de de l'U.S. Callac (501930) (D2) et demande de rattachement au club de Plusquellec RC (535736) (D3) :

- La Commission décide :

Rattachement de Monsieur LE MEUR Cédric au club de l'U.S. Callac à compter 01/07/2025.

Couverture du club de Plusquellec RC à compter du 01/07/2030.

Le club de l'U.S. Callac non couvert par cet arbitre car non formé au club.

CLUBS EN INFRACTION :

La commission arrête la liste des clubs en infraction au 15/09/2026.

Le Président de la Commission,
Alain BERNARD